



**SNUipp-FSU
Guyane**

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
0594 30 13 52
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

CAPD du jeudi 3 décembre 2015 DECLARATION DU SNUipp-FSU GUYANE

Monsieur le Recteur,

C'est dans un contexte difficile que les élus du personnel siègent dans cette première CAPD de l'année. Les attentats de Charlie Hebdo et de l'hyper casher n'ont pas encore un an, et la France doit faire face à des attentats sans précédent qui ont semé effroi, sidération et angoisse. Ce vendredi 13 novembre 2015, ces actes criminels d'une brutalité absolue ont frappé particulièrement la jeunesse dans toute sa diversité, celle dont la France doit être fière.

Les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de justice sociale et de paix, valeurs portées haut et fort par le SNUipp et par la FSU, sont percutées par ces actes de barbarie.

Les élus du SNUipp-FSU entendent bien, sur un plan national comme sur un plan local, faire preuve de détermination pour protéger nos institutions démocratiques et nos libertés, qu'elles soient individuelles ou collectives. Les délégués du personnel du SNUipp-FSU Guyane, élus par la profession, continueront à se battre contre toutes les injustices.

Pour bien démarrer cette session de CAPD, le SNUipp-FSU Guyane se félicite de l'impact positif, cette année enfin, des demandes envoyées au recteur par courrier. Cette volonté de rédiger dorénavant des circulaires détaillées, conformes aux consignes ministérielles, ne peut que nous satisfaire puisqu'elle va dans le sens d'une équité de traitement et d'une transparence des barèmes.

Les élus du SNUipp-FSU Guyane tiennent à vous rappeler, Monsieur le recteur, que des demandes écrites concernant les circulaires « disponibilité » et « liste d'aptitude aux fonctions de directeur » attendent toujours votre réponse.

Les délégués du SNUipp-FSU Guyane dénoncent une fois de plus, Monsieur le recteur, votre refus d'organiser les CAPD pourtant prévues par la réglementation ministérielle :

- Vérification de barèmes pour les permutations informatisées
- Proposition ou refus de titularisation
- Conseils de discipline
- Demandes de disponibilité qui ne sont pas de droit
- Départs en stage relevant de la formation continue
- Notation des collègues, licenciement, réadaptation



SNUipp – FSU Guyane



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC
Fédération Syndicale Unitaire de Guyane

Une école de qualité pour tous !

Dans un souci d'amélioration du travail des commissaires paritaires, les élus du SNUipp-FSU Guyane souhaitent recevoir les PV à corriger un par un, dans un délai bref après la CAPD.

Aujourd'hui la ministre affirme par écrit sa confiance aux collègues. M. Mendive, DAASEN de l'académie, en fait de même à travers une note concernant les REP+ et nous l'en remercions.

Pour que cette confiance se construise, il va falloir maintenant débloquer réellement les moyens nécessaires dans toutes les circonscriptions et mettre en place une organisation cohérente et ambitieuse pour tous les élèves et tous les enseignants.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, à notre attachement au service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat du SNUipp-FSU Guyane,

Fabienne Rochat,
Alexandre Dechavanne